



VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉCISION N° 2024_090

Objet : Passation d'un marché avec Madame Eva BENSARD, auteure, pour l'animation de 3 rencontres à la médiathèque, le vendredi 8 mars 2024.

LE Maire de Vélizy-Villacoublay,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'ordonnance n°2018-1074 du 26 novembre 2018 portant partie législative du Code de la Commande publique, du décret n°2018-1075 du 3 décembre 2018 portant partie réglementaire du Code de la Commande Publique et du décret n°2019-344 du 12 décembre 2019,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2022-02-16/02 en date du 16 février 2022 accordant au Maire les délégations prévues à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT le souhait de la médiathèque de poursuivre l'accueil d'artistes du monde de la culture et de favoriser la proximité entre un auteur et son public de manière conviviale et originale dans le cadre du Prix littéraire Vely'book pour les 10-15 ans,

CONSIDÉRANT le souhait de la médiathèque de maintenir son partenariat avec les collèges de la ville qui participent à l'accueil dans le cadre du Prix littéraire Vely'book,

CONSIDÉRANT le souhait de valoriser les collections en littérature destinées aux adolescents de la médiathèque, quels qu'en soient les supports (bande-dessinées, mangas, romans albums), et notamment l'un des ouvrages de l'auteur qui fait partie de la sélection du Prix littéraire.

CONSIDÉRANT que conformément aux articles L.2120-1-1, L.2122-1 et R.2122-8 du Code de la Commande publique, la Commune a décidé de conclure avec Madame Eva BENSARD un marché sans publicité, ni mise en concurrence préalable, pour répondre à un besoin dont la valeur estimée est inférieure à 40 000 € HT,

CONSIDÉRANT que l'offre remise par Madame Eva BENSARD est pertinente et répond aux besoins exprimés par la Commune,

CONSIDÉRANT que la Commune a décidé d'attribuer le marché pour la rencontre dédiée à la personne susmentionnée,

DÉCIDE

Article 1 : de signer le marché entre la Commune de Vélizy-Villacoublay représentée par son maire, Pascal Thévenot et Madame Eva BENSARD, auteure, demeurant 6 Allée d'Andrézieux 75018 Paris, pour trois rencontres autour de ses œuvres le 8 mars 2024.

Article 2 : les rencontres au cours desquelles l'auteure échangera avec le public se dérouleront le vendredi 8 mars 2023, en 3 temps : de 11h à 12h et de 14h30 à 15h30 en salle Icare, avec les classes des collèges de Saint Exupéry et Maryse Bastié, et de 17h à 18h30, avec le public des lecteurs, au 1^{er} étage de la Médiathèque. Ce dernier temps sera suivi d'une dédicace.

Article 3 : la Médiathèque fournira le matériel technique nécessaire à la prestation, et assurera l'accueil du public.

Article 4 : le montant du marché s'élève à 510 € TTC, (TVA non applicable selon l'article 293B du Code général des impôts), frais de transport inclus. A cela s'ajoutent 1,10 % des contribution diffuseur et formation diffuseur, soit 5,50 €. Cette somme est inscrite au budget de la ville conformément à la nomenclature M57.

Article 5 : le marché prend effet à compter de sa notification.

Article 6 : le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité, auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr

Article 7 : Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution de la présente décision.

À Vélizy-Villacoublay, le 14/02/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240214-DEC_2024_090-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/02/2024

Acte affiché du 19/02/2024 au 20/04/2024